

Strasbourg, le 12 novembre 2014

Le Directeur académique des services de
l'Education nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du 1^{er} degré du département du Bas-Rhin

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Education nationale du département du Bas-
Rhin

DIVISION DU 1^{ER} DEGRE

Affaire suivie par
Peggy KREMPP-ARCHER
JBL/PKA/11-2014/397

Téléphone
03 88 45 92 44
Télécopie
03 88 61 43 15

Courriel
Peggy.krempp@ac-strasbourg.fr

Adresse
65 avenue de la Forêt-Noire
67083 Strasbourg Cedex

Horaires
du lundi au vendredi
de 8h 30 à 12h
sur rendez vous
de 13h 30 à 17h

OBJET : Bourses de séjour dans un Goethe Institut
Appel à candidature – Année 2015

P.J. : Fiche de candidature et calendrier des formations

Comme chaque année, dans le cadre de la coopération avec le Goethe Institut de Nancy, et avec le soutien financier de la MAERI, des séjours linguistiques dans un centre du Goethe Institut seront accordés pour l'année 2015 aux enseignants du premier degré du département du Bas-Rhin.

Je vous communique ci-joint les périodes et lieux de stages offerts au choix des personnels intéressés. Les dates de stage proposées comprennent les jours d'arrivée comme de départ. Les cours n'ont pas lieu les jours d'arrivée, de départ et les jours fériés.

Les enseignants désirant faire acte de candidature sont priés de compléter une fiche dont vous trouverez le modèle ci-joint.

Ces demandes devront me parvenir par la voie hiérarchique avant le :

5 décembre 2014, délai de rigueur.

Je vous rappelle que les candidats ne doivent pas avoir bénéficié d'une bourse du Goethe Institut les quatre années précédentes, qu'ils doivent être encore en activité pendant 10 ans et que les instituteurs et professeurs des écoles qui enseignent l'allemand ou qui vont l'enseigner dans leur classe sont prioritaires pour ces stages.

Les formations du Goethe Institut ne s'adressent pas aux débutants, le niveau préalable requis en allemand est le niveau A1/A2 du cadre européen commun de référence pour les langues. Les boursiers sont encouragés à passer un examen de langue qui valide leurs connaissances linguistiques en allemand.

Les bourses accordées couvrent les frais de scolarité, le logement en chambre individuelle, les petits déjeuners, les forfaits repas de midi. **Les repas du soir et du week-end, ainsi que les frais de déplacement restent à la charge du candidat.**

Pour le Directeur académique,
L'inspecteur de l'Education nationale adjoint

Jean-Baptiste LADAIQUE

